

À Monsieur L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur Académique des Services de  
l'Éducation Nationale de l'Hérault

**Objet : Projets d'école 2016-2018**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

le SE-Unsa s'étonne du message envoyé le mercredi 19 octobre à 11h24 par M Thieffaine, directeur de cabinet de Mme le Recteur, à l'ensemble des écoles de l'académie. Tout d'abord, l'horaire d'envoi au moment du départ en vacances de l'ensemble des écoles est, vous en conviendrez, assez malheureux. D'autre part, le canal de communication nous semble tout à fait inapproprié.

Dans la suite des discussions que nous avons eues lors de la CAPD du 10 octobre dernier, cela ne participe pas de la simplification des tâches des directeurs qui seront, à coup sûr, destinataires dans les prochains jours de consignes ou de précisions de la part des IEN dont on se demande, par ailleurs, s'ils ont bien été destinataires de cet envoi.

Pour le SE-Unsa, il n'appartient pas au directeur de cabinet de Mme le Recteur de communiquer directement vers les écoles. Cette communication aurait dû émaner du DASEN (sur le plan hiérarchique) ou des IEN (sur l'aspect organisationnel du service) et contribue une fois de plus à semer le trouble au sein des équipes.

D'autre part, le SE-Unsa 34 souhaiterait savoir sur quel temps les « équipes éducatives élargies » pourront se réunir afin de travailler à l'élaboration et l'analyse de ce nouveau projet ? Si le SE-Unsa ne remet pas en cause l'existence du projet d'école, il attire votre attention sur le fait que les enseignants seront déjà extrêmement mobilisés cette année à travers la mise en œuvre des nouveaux programmes, des nouveaux cycles et du nouveau socle.

Enfin, le SE-Unsa rappelle que les « projets de réseaux » et/ou « projets de territoire » sont déjà une réalité et cette annonce de Mme le Recteur va donc à l'encontre de dynamiques déjà impulsées depuis deux ans sur plusieurs bassins de l'académie. Sans compter les formations au PDF ou annoncées sur Magistère qui deviennent caduques...

Pour toutes ces raisons, le SE-Unsa vous demande, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de bien vouloir clarifier la situation en procédant à une information claire et unique et en prenant en compte les situations locales des écoles dont vous êtes l'autorité hiérarchique.

Restant disponible pour tout contact éventuel à ce sujet, je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en mon profond attachement au service public d'éducation.

**Jean-Robert BIGGIO**  
Secrétaire Départemental du SE-Unsa 34

